



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les oubliés du Ségur de la Santé

Question écrite n° 1619

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les oubliés du Ségur, notamment les auxiliaires de soins dentaires et les personnels administratifs et techniques du médico-social. Alors que le Ségur de la santé entendait rattraper le retard de la France en matière salariale dans le milieu du médico-social, la prime de 183 euros a progressivement été élargie à divers agents de la fonction publique territoriale, à l'origine grands oubliés du Ségur. La prime Ségur a notamment été accordée aux aides-soignantes et auxiliaires de puéricultures, passées en catégorie B au mois de janvier 2022. À l'inverse, les auxiliaires de soins dentaires, dont la promotion en catégorie B n'a pas eu lieu, sont laissés pour compte. Ces assistants dentaires, plus souvent des assistantes dentaires, ne peuvent donc bénéficier de la prime Ségur de 183 euros. Rien ne justifie cette inégalité de traitement. De plus, les personnels administratifs et techniques, au premier rang desquels se trouvent des agents d'entretien, des veilleurs de nuit etc, n'en bénéficient pas non plus. Ces femmes et ces hommes, ces premiers de corvée, perçoivent de trop bas salaires. Ils sont les grands oubliés du décret d'avril 2022. Dès lors elle se demande quelles mesures économiques compte prendre le Gouvernement pour ces grands oubliés du Ségur.

Texte de la réponse

L'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est au premier rang de la feuille de route du Gouvernement qui entend agir sur l'ensemble des leviers d'attractivité (accès à la formation continue, amélioration des conditions de travail et lutte contre la sinistralité...). La question spécifique de la revalorisation de ces métiers constitue une priorité. L'Etat, aux côtés des départements, a pris d'ores et déjà des décisions historiques en augmentant de 4 milliards d'euros les rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social. Au total, ce sont près de 700 000 salariés qui ont bénéficié d'une revalorisation de 183 € net mensuels, dont 500 000 environ au titre du Ségur et de la mission dite Laforcade et 200 000 suite aux annonces de la conférence des métiers du 18 février 2022. Pour autant, il convient de poursuivre les actions menées à destination de l'ensemble des professionnels. Le Gouvernement est bien conscient que chacun et chacune contribue à la qualité de l'accompagnement. Le décret publié le 1er décembre 2022 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics a permis de traduire la prime Ségur en CTI pour l'ensemble des agents exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif et relevant des corps cités dans le décret. C'est là une avancée majeure pour le secteur public puisque désormais les revalorisations s'appliquent sans le préalable qu'était la délibération du pouvoir territorial. Par ailleurs, des corps ont été ajoutés dans le décret permettant ainsi, notamment, d'accorder le CTI aux maîtres de maison, ou encore aux surveillants de nuit qualifiés. Mais il ne s'agit pas que d'une question de moyens. C'est une question de reconnaissance, de valorisation et de regard que la société porte sur ce qui fait sens collectivement. L'attractivité du secteur passera aussi par une transformation profonde des parcours professionnels et des voies d'accès aux métiers sociaux et médico-sociaux. Afin d'attirer tous les talents et de valoriser l'expérience acquise, une réforme profonde des dispositifs de Validation des acquis de l'expérience (VAE) est ainsi engagée, le développement massif de l'apprentissage est soutenu, les formations initiales et continues sont adaptées pour

répondre aux évolutions des métiers, enfin les acteurs du service public de l'emploi sont mobilisés pour permettre l'orientation et les reconversions des demandeurs d'emploi. Enfin, pour les agents de la fonction publique concernés, le projet de refonte des carrières et rémunérations de la fonction publique, que le Ministre de la transformation et de la fonction publiques a annoncé lors de la dernière conférence salariale, le 28 juin dernier, va permettre de répondre à ces différents enjeux. C'est l'ensemble de cette politique qui doit permettre de reconnaître la pleine valeur des professionnels mobilisés chaque jour aux côtés de nos concitoyens les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1619

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4216

Réponse publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1208